

ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE, INC.

**PRISE DE POSITION DE L'AMM
SUR
LES RELATIONS ENTRE MÉDECINS ET PHARMACIENS DANS
LE CADRE DU TRAITEMENT MEDICA**

Adoptée par la 51e Assemblée générale de l'AMM, Tel Aviv, Israël, octobre 1999 et
révisée par l'Assemblée générale de l'AMM, Vancouver, Canada, octobre 2010

INTRODUCTION

Le traitement pharmacologique a pour objectif d'améliorer la santé et la qualité de vie des patients. Dans sa forme optimale, il doit être sans danger, efficace et performant. L'accès à ce type de traitement doit être équitable. Il requiert des informations de base exactes et actualisées répondant aux besoins des patients et des praticiens.

Le traitement pharmacologique est de plus en plus complexe et nécessite souvent l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire et non plus uniquement celle du médecin pour l'administration et le suivi de la thérapie choisie. Dans les établissements hospitaliers, il est en plus en plus fréquent et utile d'avoir dans une telle équipe la présence d'un pharmacien clinicien. Le droit de prescrire des médicaments devrait être fondé sur la compétence et idéalement relever de la responsabilité du médecin.

Les médecins et les pharmaciens ont des responsabilités complémentaires et de soutien pour réussir à fournir un traitement pharmacologique optimal. Il faut établir la communication, le respect, la confiance et une reconnaissance mutuelle des compétences. Un accès à la fois des médecins et des pharmaciens aux mêmes informations précises et actualisées est important afin d'éviter de donner aux patients des informations contradictoires.

Les médecins et les pharmaciens doivent fournir un service de qualité à leurs patients et veiller à une utilisation sans danger des médicaments. La collaboration entre ces professions est donc impérative. En matière de formation continue et d'information, il doit y avoir aussi un partage des informations entre ces professions et avec les patients.

Il est nécessaire de conserver un dialogue ouvert et permanent entre les organisations représentatives des médecins et pharmaciens afin de définir les fonctions respectives de chacune des professions et promouvoir un usage optimal des médicaments dans le care d'une structure de coopération transparente, le tout dans le meilleur intérêt des patients.

LES RESPONSABILITES DES MEDECINS

Diagnostiquer les maladies sur la base de leur formation et de leurs connaissances et compétences spécifiques.

Evaluer le besoin d'un traitement pharmacologique et prescrire les médicaments correspondants en consultation avec les patients, les pharmaciens et les autres professionnels de santé, le cas échéant.

Informers les patients sur le diagnostic, les indications et les objectifs du traitement, ainsi que sur l'action, les avantages, les risques et les éventuels effets secondaires du traitement pharmacologique. Dans le cas de prescriptions non remboursées, le patient doit être en être informé.

Contrôler et évaluer la réponse au traitement pharmacologique, les progrès par rapport aux objectifs thérapeutiques et, au besoin, réviser le plan thérapeutique (en concertation avec les pharmaciens, les autres professionnels de santé et si nécessaire le personnel soignant).

Fournir et échanger des renseignements relatifs au traitement pharmacologique avec les autres prestataires de santé.

Diriger une équipe de professionnels de santé responsable de la gestion d'un traitement pharmacologique complexe.

Tenir pour chaque patient un dossier correspondant aux nécessités du traitement et en conformité avec la législation en respectant la confidentialité et la protection des données des patients.

Là où cela est possible, participer activement à l'établissement de systèmes électroniques de délivrance des médicaments sur le lieu de travail et venir en appui de ces systèmes par leurs connaissances professionnelles.

Maintenir, par la formation continue, un haut niveau de connaissances professionnelles en matière de traitements pharmacologiques.

Sécuriser l'approvisionnement et le stockage des médicaments que le médecin doit ou a l'autorisation de délivrer.

Contrôler les ordonnances afin d'identifier les interactions, les réactions allergiques, les contre-indications et les doubles emplois thérapeutiques.

Signaler les effets indésirables des médicaments aux autorités de santé, selon la législation nationale.

Contrôler et limiter si nécessaire les prescriptions de médicaments qui risquent de générer une addiction.

Documenter les effets indésirables des médicaments dans le dossier médical du patient.

LES RESPONSABILITES DES PHARMACIENS

Assurer l'approvisionnement, le bon stockage et la bonne délivrance de médicaments conformément aux régulations en vigueur.

Donner des informations aux patients, pouvant inclure le prospectus d'information, le nom du médicament, son objectif, les interactions éventuelles, les effets secondaires ainsi que sur les conditions correctes d'emploi et de stockage.

Contrôler les ordonnances afin de prévenir les interactions, les réactions allergiques, les contre-indications et les doubles emplois thérapeutiques. Les éventuelles inquiétudes devraient être discutées avec le médecin prescripteur et le pharmacien ne devrait pas modifier l'ordonnance sans en référer à ce médecin.

Discuter des inquiétudes ou des problèmes médicaux liés à des médicaments prescrits, si nécessaire et à la demande du patient.

Conseiller, le cas échéant, les patients sur le choix et l'emploi de médicaments en vente libre et la gestion d'affections ou de symptômes bénins. Lorsque l'automédication n'est pas indiquée, conseiller au patient de consulter son médecin pour diagnostic et traitement.

Participer à des équipes pluridisciplinaires concernant des traitements pharmacologiques complexes en collaboration avec les médecins et les autres prestataires de soins, habituellement dans les établissements hospitaliers.

Signaler les réactions indésirables aux médicaments au médecin prescripteur et aux autorités de santé, conformément à la législation nationale.

Transmettre et partager avec le public et les praticiens les informations et les conseils d'ordre général ou concernant les médicaments

Maintenir, par la formation continue, un haut niveau de connaissances professionnelles en matière de traitements pharmacologiques.

CONCLUSION

Le patient sera servi au mieux si pharmaciens et médecins coopèrent, en reconnaissant le rôle de chacun afin que les médicaments soient utilisés en sécurité et à bon escient pour obtenir les meilleurs résultats pour la santé du patient.

★★★

